

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Visseiche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 28/03/2026
Et
Publication ou notification du :
28/03/2026

L'an 2026, le 28 mars à 10:00, le Conseil Municipal de la Commune de Visseiche s'est réuni à la Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DELAUNAY, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : M. Laurence DELAUNAY, Maire, Mmes GALODE Clara, JANNIER Lucile, LAIRYS Geneviève, MARTINEAU Nadège, VIEIRA Sabrina, MM : DAGUIN Clément, GATEL Bruno, LELIEVRE Francky, SAUDRAIS David, MOREAU Cyril, MOREL Yannick, REGNIER Sébastien, ROUSSELIN Gérard.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COCHET Tiphaine à M. GATEL Bruno.

Absent(s) :

A été nommé(e) secrétaire : M. LELIEVRE Francky

2026-019 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu les articles L 2122-1 et L 2122 -2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du Maire et des adjoints, indiquant notamment que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour VISSEICHE : 4 adjoints (30 % de 15) ;

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, de fixer à trois, le nombre d'adjoints à élire.

Après en avoir délibéré, à main levée, le Conseil Municipal décide :

- De fixer à trois, le nombre d'adjoints à élire pour la commune de Visseiche.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/03/2026
Le Maire
Laurence DELAUNAY

Le secrétaire,
Francky LELIEVRE